

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt -cinq,

Le deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 25/03/2025

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Régis HOUBIGAND, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE, Alain VERMOREL

Etait absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Objet : Participation financière des communes

2025-04

La Présidente rappelle que les communes adhérentes au Syndicat de Sèchemailles versent une participation financière à celui-ci.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, fixe la participation des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Sèchemailles à 74 000 € au titre de l'année 2025.

Ce montant est réparti de la manière suivante :

- Commune de Meymac : 66 600 €
- Commune d'Ambrugeat : 7 400 €

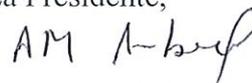
Pour extrait conforme,
Meymac, le 03/04/2025

La secrétaire de séance,



Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

La Présidente,



Anne-Marie AUBESSARD



REÇU LE
10 AVR. 2025
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)